

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ  
EDD - École de droit de Sciences po

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET  
ORGANISMES :  
Sciences po – IEP de Paris

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024**  
VAGUE D

Rapport publié le 22/03/2024



Au nom du comité d'experts :

Pierre Bonin, Président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Président :** M. Pierre Bonin, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Experts :**

- M. Dominique Breillat, université de Poitiers
- Mme Saïda El Boudouhi, université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
- Mme Stéphanie Morandeau, université de Nantes
- Mme Alix Perrin-Renard, université Paris-Dauphine

## REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Tanguy Pasquier-Briand

## REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITE DE RECHERCHE

M. Sergueï Gouriev, Sciences Po

## CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : École de droit de Sciences po
- Acronyme : EDD
- Label et numéro : EA 4461
- Composition de l'équipe de direction :
  - Séverine Dusollier : Directrice scientifique du Centre de Recherche de l'École de Droit (depuis 2020)
  - Sébastien Pimont : Doyen de l'École de droit (depuis 2020)
  - Dina Waked : Directrice du Programme doctoral de l'École de droit (remplacée par Vincent Forray au 1<sup>er</sup> janvier 2023)
  - Julie Babin D'Amonville : Secrétaire générale du Centre de Recherche de l'École de droit (depuis 2019)

## PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

Sciences Humaines et Sociales  
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

## THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

L'École de droit (EDD) se présente comme une unité généraliste. Ses recherches sont articulées selon trois axes : Cultures et humanités juridiques ; économie politique du droit ; Globalisation, crises et transitions. Elle revendique de participer à la construction de la doctrine, inscrivant ainsi ses membres dans la communauté des juristes universitaires « classiques », tout en sollicitant beaucoup les théories et outils critiques, en particulier américains (le réalisme juridique, les *Sciences and Technologies Studies*, le droit et la littérature, les études culturelles, les études postcoloniales, les études féministes et sur le genre, les *critical legal studies*), et donc en s'interrogeant sur le travail des juristes « quand ils font du droit ».

L'EDD ne veut donc pas se caractériser par des objets, s'autorisant à aborder tous les aspects du droit, de l'intérieur comme de l'extérieur, ni par des méthodes, souhaitant pratiquer l'éclectisme en affichant une dimension critique qui constitue finalement sa « marque ». L'interdisciplinarité est présentée dans une perspective essentialiste, comme constitutive de plusieurs membres de l'unité en raison de leur formation et de leur « double diplomation ». Enfin, l'unité est scientifiquement déterminée par son caractère international marqué, tant par ses thématiques de recherche que dans le recrutement de ses membres, doctorants compris, grâce à la souplesse statutaire qu'offre Sciences Po.

## HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Laboratoire juridique généraliste, l'EDD a été créée, sous la forme d'une équipe d'accueil, en 2009-2010, en même temps que l'École de droit de Sciences Po, dont elle partage le nom, pour en accueillir les membres permanents, les doctorants et les postdoctorants, « autour d'un projet intellectuel et épistémologique cohérent partagé qui entend s'interroger sur le rôle du droit dans le monde contemporain ». Elle est un des onze centres de recherche de Sciences Po, mais l'un des plus récents, regroupant environ 15 % du potentiel de recherche de l'établissement en termes d'effectifs.

Jeune, l'unité a connu une croissance importante, manifestée par une augmentation des effectifs tant de l'équipe des enseignants-chercheurs et chercheurs que des doctorants, alors que l'encadrement a peu évolué jusqu'à un recrutement récent. L'unité se compose au 31 décembre 2022 de vingt-cinq enseignants-chercheurs (soit une augmentation du quart depuis la précédente évaluation) auxquels il faut ajouter quarante-trois doctorants (35 en 2017) et dix-neuf chercheurs et professeurs affiliés (dont les jeunes docteurs après leur soutenance), nommés pour une durée de trois ans renouvelables. L'effectif devrait s'accroître de dix enseignants-chercheurs dans les cinq ans. L'activité de recherche repose également pour une bonne part sur l'accueil de collègues étrangers.

Les locaux (équipe administrative, bureaux des enseignants-chercheurs et également des doctorants, salle de réunion) sont au 13 rue de l'Université, 75007 Paris et couvrent un ensemble de 900 m<sup>2</sup> pour une trentaine de bureaux et salles de travail, affectés indifféremment aux activités de recherche et d'enseignement. Avec l'hôtel de l'Artillerie, un campus intégré s'est construit, facilitant les synergies. Mais la croissance des effectifs semble avoir atteint les limites physiques de l'espace disponible.

## ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'unité, sous le nom d'EDD, est la composante dévolue à la recherche de l'École de droit de Sciences Po. Celle-ci comporte également une composante pour l'enseignement qui prépare aux diplômes des Carrières judiciaires et juridiques et Droit économique, ainsi que le département de droit, en charge des enseignements juridiques à destination des non-juristes dans l'établissement. L'École Doctorale de rattachement, appelée École de la Recherche de Sciences Po, est associée à l'EDD pour encadrer la formation doctorale ainsi que le soutien aux études. L'unité de recherche assume également la fonction de programme doctoral. En d'autres termes, l'École de droit est en même temps un centre de recherche, un département au sein de Sciences Po et une école de formation.

Outre l'intervention de la direction de l'École de droit de Sciences Po et de la direction de l'établissement dans la désignation de la direction scientifique de l'unité et du responsable du programme doctoral, l'unité est également représentée au bureau dirigeant cette École, au travers de sa direction, du responsable du programme doctoral et de son secrétariat général, qui assure la direction exécutive de l'École de droit de Sciences Po. Ce bureau, avec le doyen et la direction du département, se réunit toutes les semaines. L'École de droit de Sciences Po réunit également une assemblée académique tous les deux mois environ, composée des membres de la faculté permanente qui sont également les membres de l'unité.

Cette très grande proximité entre les entités consacrées à la recherche, à l'enseignement et à la formation doctorale font que tous les réseaux de Sciences Po peuvent être mobilisés par l'unité : Civica (Université européenne des sciences sociales, regroupant dix universités à la forte culture anglo-saxonne même lorsqu'elles ne sont pas dans des pays anglo-saxons, et dont les quatre priorités sont étroitement liées aux trois axes de l'unité), qui organise en particulier des Summer Schools à destination des doctorants ; le projet d'excellence *Transforming Interdisciplinary Education and Research for Evolving Democracies* dans le cadre du quatrième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), en particulier pour ce qui concerne les transitions numériques et écologiques, en lien avec les instituts du CNRS spécialisés, hors InSHS ; un programme financé par le McCourt Institute consacré à la recherche en sciences sociales sur les technologies pour le bien commun, avec un projet de recherche sur la Digital Rule of Law dans une perspective interdisciplinaire ; le programme Alliance avec Columbia qui permet des collaborations sur toutes les disciplines scientifiques dont le droit, outre la mobilité des étudiants. Au total l'établissement revendique des partenariats avec cinq cents universités étrangères, même si tous ne s'appuient pas sur des conventions fortes de coopération.

Néanmoins, la tutelle affiche une très nette volonté d'indépendance : « alliés oui, fusionnés non ». Une telle position limite les effets possibles, négatifs, mais aussi positifs comme on l'a vu d'un point de vue financier avec les divers PIA, de rapprochements qui iraient au-delà de confédérations. Garder une telle liberté est cependant présenté comme une nécessité pour conserver une visibilité internationale, qui est l'une des priorités.

En interne, les interfaces scientifiques sont également nombreuses et structurées, permettant une réelle pratique de l'interdisciplinarité. La preuve en est donnée par l'existence de deux « souffleries », groupes de recherches interdisciplinaires propres à l'établissement, le Law and Economics Policy Institute (avec le département d'Économie) depuis 2019, et Humanités juridiques (avec des philosophes, des politistes, des historiens et des littéraires) depuis 2022. Existe également un autre groupe interne autour des Humanités politiques, et des collaborations sur Droit et technologie (avec le Medialab et la chaire Souveraineté numérique de l'École des affaires publiques).

## EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	20
Maîtres de conférences et assimilés	1
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	4
<b>Sous-total personnels permanents en activité</b>	<b>25</b>
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	2
Personnels non permanents d'appui à la recherche non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	52
<b>Sous-total personnels non permanents en activité</b>	<b>54</b>
<b>Total personnels</b>	<b>79</b>

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
IEP Paris	21	0	4
Autres	0	0	0
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

## AVIS GLOBAL

L'EDD, disposant de moyens bien plus importants que beaucoup de structures comparables et de conditions de travail très favorables, particulièrement pour un établissement parisien, affiche une production scientifique considérable, tant en qualité qu'en quantité. À ce titre, l'EDD se prévaut de plus de 730 publications, parmi lesquelles on retrouve 69 monographies publiées par des maisons d'édition de renom en France (Lextenso) et à l'étranger (Routledge et Bruylant), 438 articles (RTD. civ, AJDA), dont un nombre important publié dans des revues étrangères et prestigieuses (notamment : Oxford Journal of Legal Studies, European Law Open, Leiden Journal of International Law), et 232 chapitres d'ouvrages. Cette activité scientifique engendre un important effet d'entraînement pour la construction de recherches collectives et pour l'importation de thématiques liées à la globalisation dans les champs de la recherche française. En effet, l'interdisciplinarité et plus encore la dimension internationale sont les caractéristiques dominantes des recherches menées dans l'unité, tant par les objets, les partenariats, les cursus des étudiants, que par les recrutements et les carrières des membres permanents, surtout les plus récents, et le choix des doctorants. Dans ce cadre, l'EDD contribue, entre autres, aux travaux de deux Souffleries, groupes de recherche interdisciplinaire, l'un en droit et en économie, associant l'EDD à des économistes, l'autre en Humanités juridiques, conduisant l'EDD à s'associer aux réflexions de chercheurs en théorie politique, en histoire et en littérature. La dimension internationale de la recherche menée par l'EDD se mesure au regard des collaborations que l'unité entretient avec les Universités

de McGill, de Tel-Aviv et de Harvard, ainsi que par l'existence de réseaux avec l'Amérique Latine, notamment autour des questions écologiques et migratoires. Le fonctionnement de l'EDD se caractérise par un fort collectif soutenu par la cohésion de ses membres, des rencontres régulières, avec une journée banalisée pour ces échanges, et enfin un accueil soigné des nouveaux arrivants.

Marque de son attractivité, l'unité accueille en particulier un nombre important de professeurs invités (une demi-douzaine en moyenne à un instant donné) ou de doctorants étrangers, qui participent effectivement à son activité scientifique et enrichissent les débats. L'interfécondation avec les recherches menées à l'étranger est également présente dans les recrutements, nombreux puisque l'unité a vu ses effectifs, tant de collègues statutaires (huit arrivées sur la période de référence) que de doctorants, augmenter dans des proportions considérables. Cette stratégie devrait se poursuivre dans les années prochaines.

Outre une relation très fluide avec la tutelle qui apporte un soutien solide, l'environnement de travail présente également des atouts forts, même si certaines limites ont été atteintes, en termes de disponibilité des locaux ou de personnel d'encadrement. Cette dernière faiblesse vient d'être en partie compensée par le recrutement d'un nouveau gestionnaire de recherche. Il est étonnant de constater que, si l'unité a obtenu un certain nombre de succès, notamment des contrats de recherche de type ERC (projet Inclusive Rights de 2014 à 2020, soit hors période évaluée, et projet MSCA The European Banking Union : its Impact on the EU and its Member States, and on Accountability Standards entre 2020 et 2022), elle n'a pas pu bénéficier d'autres financements contractuels d'ampleur (notamment de type ANR) qui auraient pu permettre de dégager des ressources propres et de muscler, avec plus de moyens, l'ambition d'une nouvelle politique scientifique. Il reste que l'EDD a remporté plusieurs appels à projets de portée européenne, notamment des appels à projets Erasmus+ dont l'un portait sur les migrations entre 2020 et 2021, et un appel à projets sur l'intelligence artificielle et les discriminations (*Towards a New Digital Rule of Law*), financé par l'Institut McCourt, pour la période 2022-2024.

En effet, c'est un autre sujet d'étonnement, l'unité ne cherche pas complètement à exprimer ce qui fait sa spécificité et son autonomie scientifique, y sacrifiant peut-être visibilité et anticipation stratégique. L'EDD espère construire une grammaire commune centrée sur une réflexion critique et pluraliste du droit, par le biais de l'interdisciplinarité. Dès lors, la politique scientifique de l'unité est difficilement prévisible et elle se bâtit autour de projets de recherches réfléchissant les axes retenus, parfois en impliquant plusieurs de ces axes. Les recherches situées non dans les axes, mais à leur intersection, sont notamment illustrées par l'ouvrage *Le droit international, le capitalisme et la terre*, publié chez Bruylant en 2021.

La présentation scientifique offre dès lors l'impression d'une reconstruction a posteriori, visant à donner de la cohérence à un ensemble de travaux, individuels ou collectifs, qui n'ont pas été, au départ, pensés en synergie, au risque parfois d'un grand écart, par exemple entre la participation à la doctrine, la critique du droit, et le postulat de l'impossibilité de la systématisation du droit.

L'EDD a commencé, dans ses premières années, par allier les recherches individuelles de ses membres avec un projet collectif portant sur l'épistémologie et la méthodologie du droit. Elle entend parallèlement relier l'ambition théorique à un pluralisme méthodologique. Le problème est aussi de multiplier les objets dans un domaine de recherche proprement immense (à l'intérieur et hors du droit, avec des transversalités, une perspective critique, interdisciplinaire, épistémologique, internationale voire globale), pour une équipe qui reste de taille limitée.

Mais l'enjeu n'est pas seulement logique, il en va de la visibilité des travaux menés dans l'unité, dès lors que la question du partage en plusieurs entités spécialisées, qui a été un temps discuté, ne semble plus à l'ordre du jour.

En effet, se poser en spécialistes du général, vouloir affirmer une omnicompétence, menace de diluer les recherches menées et de ne pas bénéficier de leur mise en écho les unes avec les autres. C'est donc finalement, paradoxalement, ne pas leur donner autant de reconnaissance qu'elles le méritent. Assumer une créolisation, le cas échéant opportuniste, des savoirs, des méthodes, des cadres de référence, pourrait sans doute avoir au contraire des vertus heuristiques, à commencer par celle de construire l'articulation entre les thématiques et les méthodes et finalement de véritablement «faire école». Cette approche généraliste empêche une véritable vision de la spécificité de la recherche dans l'unité, alors que celle-ci existe à travers la dimension critique et pluridisciplinaire.

## ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

### A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

L'encouragement à poursuivre une recherche de très haute qualité et soutenue en volume a été largement entendu, ainsi que celui à déposer des projets de financement structurants, même s'ils n'ont pas toujours été couronnés de succès. La dimension collective de la recherche a été très intense sur la période d'évaluation,

avec une vraie intégration des doctorants. Au-delà d'entreprises particulières, des manifestations récurrentes et des structures établies en apportent la preuve : séminaires Globinars et Tribu/A3, projets SAB, souffleries interdisciplinaires, séminaires bimensuels pour présenter les travaux des membres de l'unité et des invités.

Néanmoins l'unité n'est pas complètement parvenue à se doter d'une inscription claire et lisible dans le paysage scientifique, qui dépasse le rayonnement individuel, considérable pour beaucoup, de ses membres. La question d'une dynamique structurante, concertée en amont, qui donne une meilleure visibilité nationale, demeure donc posée. C'est celle de la clarté de la construction collective : l'unité dépasse évidemment de très loin la juxtaposition d'individualités fortes, mais demeure une impression de coalition d'entreprises scientifiques, souvent collectives, mais dont la cohérence est imparfaitement construite après coup, plus que de la réalisation d'une « stratégie scientifique » (ce sont les termes de l'évaluation de 2018) définie en amont.

Les structures de concertation et de décision ont été formalisées, sans sacrifier la souplesse du fonctionnement et la qualité des interrelations : ainsi, en particulier, des statuts ont été adoptés en 2019.

Les incertitudes concernant le positionnement institutionnel de l'unité semblent levées, en particulier celles qui concernent le rapprochement avec le CNRS qui semble pour l'heure peu probable. La formalisation d'actions communes avec des universités étrangères se poursuit, en s'appuyant sur la force de liens peut-être parfois plus personnels que collectifs. Cependant la vision collective de la recherche est beaucoup plus marquée chez les jeunes chercheurs.

Il faut signaler également la réalisation d'un effort de communication, qui s'exprime particulièrement dans la refonte du site web. Cependant beaucoup d'aspects de la communication pourront encore être améliorés.

## B — DOMAINES D'ÉVALUATION

### DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

#### Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Les intitulés des trois axes (cultures et humanités juridiques ; économie politique du droit ; globalisation, crises et transitions), volontairement généraux, permettent d'englober de grandes questions (transformations numériques, environnement, démocratie...) favorisant une recherche internationale, renforcée par la mise en avant d'une approche globale. L'interdisciplinarité est également au cœur des ambitions et des pratiques scientifiques. L'unité, ne voulant pas à juste titre se définir par des objets qui la restreindraient et lui feraient peut-être perdre de la souplesse face aux « sujets d'actualité », peine cependant à afficher une spécificité méthodologique ou épistémologique suffisamment unifiée.

#### Appréciation sur les ressources de l'unité

L'EDD est une unité dotée d'une équipe encore assez modeste de chercheurs (25 enseignants-chercheurs). Cependant, ses effectifs se sont renforcés pendant la période évaluée et devraient encore fortement progresser avec le soutien de la tutelle. Ses ressources financières sont constituées d'une dotation annuelle qui a considérablement augmenté en 2022, à hauteur de 62 k€. La participation à des appels à projets internationaux ainsi que quelques financements publics ou associatifs ou émanant de la participation à des projets internes à l'établissement permettent à l'unité d'augmenter de manière très significative ses ressources propres qui s'élèvent en 2022 à 281 k€. L'unité dispose de locaux plus spacieux pour ses enseignants-chercheurs et pour ses doctorants, bien que ceux-ci approchent de la saturation et ne permettent plus de mettre à disposition des bureaux au profit de tous les professeurs invités et des dix enseignants-chercheurs qui vont être recrutés dans les prochaines années. Les moyens humains de l'unité n'ont pas augmenté à proportion des effectifs, l'unité ne bénéficiant que depuis très peu de temps d'un gestionnaire de recherche supplémentaire dont les fonctions principales portent sur la science ouverte et l'aide au montage financier des programmes de recherche. Les autres tâches de l'EDD sont effectuées par trois autres chargées de mission dont les fonctions administratives sont partagées avec les autres structures jumelles : un personnel s'occupant du budget recherche de la Faculté permanente, un personnel consacré à la communication et enfin un personnel rattaché au programme doctoral, en l'occurrence au suivi des manifestations doctorales et des doctorants.

## Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'unité a fourni un gros effort de formalisation de son fonctionnement. Celui-ci demeure cependant relativement complexe en raison de son imbrication avec l'École de droit de Sciences Po, l'unité n'étant qu'une composante de cette dernière. Elle ne possède pas de règlement intérieur, son organisation et sa gouvernance découlant des seuls statuts de l'École de droit adoptés en 2019. De bonnes pratiques sont promues avec succès en matière d'inclusivité, par sa forte internationalisation, et de parité de genre. Le bilan carbone lié à la forte dimension internationale de l'unité rend plus difficile la réalisation des ambitions en termes de transition écologique.

### 1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents

#### Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité présente ses travaux suivant une articulation en trois axes : 1. Cultures et humanités juridiques ; 2. Économie politique du droit ; 3. Globalisation, crises et transitions. L'ensemble des thématiques que ces trois axes recouvrent est gigantesque, pour s'en tenir aux seuls intitulés de certaines subdivisions de ces axes et sans être pleinement exhaustif : apprentissage du droit, fabrique du droit, normativité pour le premier axe ; *Law and Economics*, critique de l'économie de la propriété, justice sociale et dimension distributive du droit pour le second axe ; tournant global du droit, droit en temps de crise, transition écologique, transition numérique pour le troisième et dernier axe. Ces trois axes, dégagés à partir des recherches individuelles de ses membres, n'ont pas vocation à organiser ou à penser, sur une période donnée, le droit et l'activité de recherche. Ils permettent davantage de présenter de manière plus cohérente les travaux, de susciter des recherches collectives et de rendre plus visibles les orientations de cette recherche.

D'un point de vue méthodologique, l'unité met en avant une approche globale, orientée sur les grands enjeux contemporains et fondée sur l'interdisciplinarité ainsi que sur une certaine approche critique. Les thématiques retenues au sein des trois axes comme celle de la fabrique du droit et bien encore celle des rapports entre le droit et les humanités relevant de l'axe 1 ont ainsi permis une recherche pluridisciplinaire mêlant sociologues, linguistes, philosophes et juristes (Séminaires bimensuels Globinar/Recitals entre 2019 et 2023). Cette recherche pluridisciplinaire s'observe également dans le cadre de l'axe 2. Le projet *Law and economic policy institute* organise en effet, depuis 2019, plusieurs rencontres entre économistes et juristes. Enfin, la recherche de l'EDD est internationale. Le Projet Folie retient une approche critique de l'Union européenne et comprend quelques chercheurs étrangers. Le Projet sur les humanités est développé, depuis 2022, notamment avec l'appui de plusieurs universités canadiennes.

Et on ne peut évidemment nier que la stratégie scientifique de l'EDD se fonde sur une activité de recherche caractérisée par son excellence, son abondance et son ancrage dans des enjeux économiques et sociaux modernes et globaux.

#### Points faibles et risques liés au contexte

L'unité affiche son souci de préserver la liberté scientifique de chacun de ses membres et de construire la cohérence autour d'un projet intellectuel, une communauté épistémique, une grammaire partagée, une pensée juridique critique, globale, pluraliste et pluridisciplinaire, plutôt que sur l'objet des recherches, ou même que les méthodes. Si le souci est louable, ce qui constitue la spécificité d'une telle approche, ce en quoi elle consiste, et donc la marque et l'originalité de l'unité, fait problème. Il s'agit, certes, du produit de conditions maintenant historiques, puisque l'EDD n'a pas initialement fixé un champ de recherche précis, ni retenu une discipline juridique déterminée. Mais si les axes retenus ne correspondent pas à l'activité de l'unité, ou que celle-ci se développe à leur intersection, il eût été possible d'en définir d'autres, qui décrivent effectivement la cohérence des recherches menées, ou tout simplement de s'en passer et d'adopter une mise en valeur scientifique plus audacieuse et plus disruptive. La présentation du portfolio, pour souligner la représentativité de celui-ci dans une perspective illustrative, insiste ainsi sur son hétérogénéité.

Le risque à ne pas afficher sa spécificité scientifique est celui d'apparaître comme une interface d'importation de thématiques des universités américaines et de céder à des effets de mode, l'EDD revendiquant une approche généraliste et globale de la recherche, s'éloignant du dogmatisme et se différenciant des autres centres de recherche français en droit.

## 2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

### Points forts et possibilités liées au contexte

Adossée à une clinique du droit et à deux Masters dont les étudiants doivent suivre des séminaires de recherche et peuvent réaliser un programme d'initiation à la recherche, l'EDD souligne l'interaction de ses recherches avec l'enseignement. Le refus d'un positionnement infradisciplinaire sur des objets déterminés — l'autoévaluation invoquant le « généralisme juridique » — permet d'ailleurs des recherches transversales, qui font la part belle à l'international et à l'interdisciplinarité.

La directrice de l'EDD est assistée par une secrétaire générale qui assure la gestion budgétaire et administrative, la gestion des ressources humaines et le suivi de l'activité de recherche. Il faut y ajouter, toujours partagées avec l'École de droit de Sciences Po, une chargée de communication et une responsable du programme doctoral, ainsi qu'une chargée du budget de recherche de la Faculté permanente. Pour renforcer cette équipe, un gestionnaire de recherche a été recruté en avril 2023, orienté vers les projets de grande ampleur type ERC, tant pour le montage que la gestion.

La dotation récurrente de la tutelle a varié sur la période de 0 à 62 k€, elle est en croissance, à la mesure de celle des effectifs de l'unité, puisqu'elle leur est corrélée, chaque membre enseignant-chercheur disposant de 2 k€ par an, dont il peut user librement pour financer des activités de recherche ordinaires, qu'il s'agisse de se rendre à des conférences internationales ou de rémunérer des étudiants/assistants de recherche sur des tâches précises. Par des programmes de recherche (presque une dizaine sur l'ensemble de la période) plus que des appels internes (cinq, de moindre montant), l'unité dégage des ressources propres importantes, en proportion de la dotation récurrente de la tutelle, mais avec des variations très importantes (de 107 à 541 k€, avec un montant de 248 k€ en 2022). Ces ressources témoignent de la forte dimension internationale de ses activités.

### Points faibles et risques liés au contexte

L'unité souligne, comme pour l'évaluation précédente, le manque de soutien administratif, qui augmente à mesure que les effectifs de chercheurs croissent alors que ceux du personnel de soutien ne varient pas. Certes, ce manque d'appui est bien entendu relatif, au regard des ratios observés dans d'autres environnements de recherche. La très grande porosité entre les différentes entités, dont la séparation est finalement plus fonctionnelle qu'organique, a pour effet que le temps de travail des agents est partagé, sans que la répartition des activités ne soit clairement organisée, et ne bénéficie peut-être pas suffisamment à l'EDD. C'est le cas pour la secrétaire générale de l'unité, également directrice exécutive de l'EDD, et pour les deux autres agents dont le travail au profit de l'unité ne représente que 0,8 équivalent temps plein.

Les ressources financières, y compris celles qui lui viennent de la tutelle, sont au moins en partie fléchées. En effet, les membres (hors ceux qui font partie de l'IUF) reçoivent une dotation individuelle importante. Sans doute originale pour l'univers de la recherche française, elle semble correspondre à un alignement sur les pratiques d'universités étrangères en matière de crédits individuels de recherche. La masse financière qu'elle représente n'est cependant pas disponible pour que l'unité construise une politique scientifique collective.

Malgré plusieurs dépôts de projets (un ERC advanced grant, un projet ORA financé par l'ANR, trois projets H2020 et CERV-2022) et même un succès au titre des ERC pour la période 2020-2022 (projet MSCA The European Banking Union: its Impact on the EU and its Member States, and on Accountability Standards), l'unité n'a pas réussi à capter de très gros financements, structurants, qui lui auraient permis de dégager de façon durable des marges de manœuvre pour financer une politique scientifique plus ambitieuse et incitative. Ce taux d'échec, à mettre en rapport avec les réussites d'autres demandes, est normal et n'a rien d'inquiétant, mais il est regrettable au regard des moyens que peut mobiliser l'unité. L'unité ne participe plus depuis 2017 à des appels à projets locaux ou régionaux. Pourtant, de tels financements lui permettraient également d'augmenter la part de ses ressources propres. La dotation d'un gestionnaire de recherche peut permettre de réduire en partie cette situation si et seulement si des fonctions véritablement appui recherche (et non pas uniquement appui administratives) peuvent venir en complément.

L'adossement à l'enseignement demeure étroit (deux Masters, sur les Carrières judiciaires et Droit et économie, qui ont surtout des finalités pratiques), malgré le programme d'initiation à la recherche qui y est intégré. La formation doctorale ne peut être le prolongement d'un master plus directement ouvert à la recherche pour des raisons institutionnelles propres à l'environnement immédiat et à Sciences Po.

### *3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité est dotée d'une structure hiérarchiquement très lisible, avec un directeur élu maintenant pour cinq ans, un secrétariat général (dont la dénomination n'est peut-être pas très explicite), une assemblée générale réunie deux fois par an, un responsable du programme doctoral assisté d'un comité doctoral, et une présence au directoire de l'École de droit. La participation de tous les membres est assurée par des assemblées de l'École, tous les mois, dont l'objet couvre à la fois l'enseignement et la recherche, et par les assemblées élargies aux doctorants et aux postdoctorants deux fois par an, centrées sur les thématiques de recherche. L'intégration scientifique des doctorants est aussi assurée par leur participation aux séminaires et aux autres activités de l'unité, au moins plusieurs fois par mois.

L'unité souligne son souci de la parité et de la non-discrimination : elle met en avant une féminisation croissante des chercheurs et enseignants qu'elle recrute, et qui approche les 50 %. Cette proportion est dépassée pour les doctorants. Un management individualisé et bienveillant est promu pour les agents administratifs.

Depuis septembre 2021, les étudiants, les enseignants et les personnels doivent obligatoirement suivre une formation sur le respect, la civilité et l'égalité entre les personnes, avec une insistance sur le consentement et les risques de sanctions. Il existe également un dispositif d'écoute et d'accompagnement en cas de violence sexiste et sexuelle, externalisé auprès de France Victimes, mais à proximité du Campus. Des référentes concernant ces violences sont disponibles au niveau de Sciences Po et de l'École de droit. Des ressources sont également mises à disposition sur l'intranet. L'unité se repose pour ces questions sur les dispositifs mis en place par la tutelle, qui semblent connus des doctorants.

Les recherches menées dans l'unité s'inscrivent également dans le plan d'action pour la transition écologique 2020-2023 de Sciences Po, doublé en 2022 d'un plan de sobriété énergétique, avec un correspondant au sein de l'École de droit. L'unité a pris des engagements pour réduire son empreinte carbone, prohibant par exemple les déplacements aériens pour les courtes distances. La question est posée d'appliquer des quotas carbone pour les déplacements professionnels.

L'unité met également en avant la diversité internationale de son recrutement, avec sept professeurs non Français, dont quatre non européens (et une formation internationale pour d'autres), ainsi qu'une part importante et même majoritaire de doctorants non nationaux. Elle pallie ainsi la relative faiblesse du recrutement interne par les Masters 2.

#### Points faibles et risques liés au contexte

Le processus de désignation de la direction paraît un peu complexe, combinant élection par l'assemblée générale des membres, proposition par le décanat de l'École de droit, et nomination par la direction de Sciences Po. La question se pose des modalités de règlement d'un éventuel conflit entre ces différentes parties prenantes.

La forte internationalisation de l'unité notamment avec le continent américain pose certainement des difficultés dans la réalisation de ses objectifs, écologiques puisque les déplacements qu'elle implique entraînent un bilan carbone peu favorable. À l'inverse, les mesures visant à généraliser le recours au train autant que possible, ou à préférer les réunions par visioconférence, si elles sont scrupuleusement respectées, risque, à terme, d'entraîner des conséquences sur la sociabilité internationale des membres de l'unité.

L'EDD ne semble pas dotée d'un règlement intérieur. Elle s'en remet beaucoup aux processus informels, sans nécessairement vouloir s'interroger sur la signification des implicites qui se mettent ainsi en place. De tels modes de relation de travail risquent également d'atteindre leurs limites avec la croissance des effectifs qui est programmée. Ainsi, par exemple, l'unité peine beaucoup à se présenter comme entité consacrée à la recherche, sans renvoyer systématiquement aux structures d'enseignement pour rendre compte de son fonctionnement. Et on peine à voir en quoi la connexion entre les deux, présentée comme une originalité, se distinguerait d'un modèle humboldtien devenu hégémonique dans le monde universitaire.

## DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

### Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'attractivité de l'unité repose sur le rayonnement scientifique de ses membres et la reconnaissance de leurs productions, tant au niveau national qu'international. Le caractère quasi magique, au moins en France, de la dénomination Sciences Po est également un atout. Les marques de reconnaissance dont elle bénéficie sont nombreuses, la plus importante pour le développement de l'unité étant ses recrutements internationaux et l'implication de collègues invités dans l'activité scientifique. La qualité de son encadrement doctoral est également un point notable, ainsi que le soin de l'accueil des nouveaux personnels d'appui. L'orientation très contemporaine de beaucoup de recherches (numérique, climat, démocratie, maintenant *Earth Governance*) constitue également un atout dont l'EDD sait jouer. Si des succès notables sont à signaler, il est regrettable que les réponses à des appels à projets ne se soient pas concrétisées par de grands financements européens. La faute en est sans doute en partie à un encadrement, en termes de personnel, qui n'a pas augmenté en même temps que les effectifs de chercheurs et de doctorants, même si ce handicap a récemment été pallié par le recrutement d'un gestionnaire. Les moyens immobiliers semblent également atteindre leurs limites, tout en étant largement supérieurs à la moyenne des autres unités de recherche en droit en France.

- 1/ *L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ *L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ *L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ *L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'indiscutable attractivité de l'unité s'établit en combinant plusieurs critères. L'un d'eux est la qualité et l'intensité des échanges auxquels participent l'unité, soit que ses membres participent à des rencontres (jusqu'à une dizaine par an pour certains) ou fassent l'objet d'invitations, soit que des collègues étrangers viennent à Sciences Po (environ 80 sur la période de référence). Pour ces derniers, les procédures ont été mises à plat en 2021, distinguant plusieurs statuts en fonction de l'avancement dans la carrière, avec une prise en compte spécifique des visiteurs doctorants (une cinquantaine sur la période évaluée). Il faut souligner le rôle important que les professeurs invités jouent dans l'écosystème de l'unité, tant pour la recherche que pour l'enseignement. L'unité a également développé des procédures pour garantir le meilleur accueil aux collègues étrangers, invités à venir présenter et discuter leurs recherches dans le mois de leur arrivée. L'unité admet également des affiliés pour une durée de trois ans renouvelables, sur la base de leur rayonnement scientifique et des liens qu'ils ont déjà tissés avec elle.

On doit noter aussi le rôle d'animation de la recherche tenu par l'unité. Une trentaine de manifestations scientifiques internationales ont été organisées pour la période de référence et une centaine à rayonnement plus restreint. Il faut également mentionner ici les différents séminaires réguliers dispensés par l'EDD (PILAGG-Globinar-RecitalS, centre Bentham, ERC Inclusive, séminaires Law-tech et Tribu/A3...). La semaine doctorale intensive connaît aussi un important succès. Les doctorants organisent également eux-mêmes leurs propres manifestations (Graduate Conference dont le thème varie chaque année, séminaire sur les juristes anarchistes, ciné-club mensuel Eating Pop Corn Like a Lawyer...). Il est remarquable que l'excellence dans

l'unité ne soit pas incarnée seulement par quelques membres statutaires qui joueraient un rôle moteur, mais quasiment à égalité par la totalité des acteurs.

Ce rayonnement scientifique de ses membres va de pair avec leur implication dans les organes de la vie scientifique : comités de rédaction de revues, nationales comme étrangères, de renom (*RTDciv.*, *JCP G*; *AJDA*, *Rev. Critique DPI*, *ADP*, *Collect. Dtaff.*, *Lextenso*, outre l'hébergement des *Cahiers du droit de l'entreprise*), CNU, Hcéres, comités d'évaluations (en France ou à l'étranger) et la mobilisation de leur expertise par des acteurs publics (OCDE, Sénat, Assemblée nationale, Conseil constitutionnel, Commission européenne, Haut conseil de l'égalité hommes/femmes ou bien encore une commission ministérielle) ou même privés. Ses partenariats avec des cabinets d'avocats lui ont permis de financer des bourses d'étudiants, l'accueil de professeurs invités, la mobilité de professeurs de l'unité vers l'université d'Harvard ainsi que l'accueil des professeurs de cette université à l'EDD. Depuis 2022, le partenariat avec un cabinet d'avocats international permet de financer le programme Climate Change Arbitration Monitor qui se concrétise par la publication d'une revue et l'attribution d'une bourse de recherche. Des membres de l'unité se sont également vu attribuer des prix, en particulier deux prix du livre juridique, et en 2021 le Book of the year in Comparative Constitutionalism, ainsi que plusieurs prix de thèse.

La forte internationalisation concerne les enseignants-chercheurs affectés dans l'unité (le tiers : deux Colombiennes, deux Belges, un Argentin, une Égyptienne, un Britannique, outre quelques binationaux, venant de postes en Grande-Bretagne, Espagne, Colombie, Canada, Espagne), mais également les doctorants (38 % de nationalité étrangère dont 25 % provenant d'Europe). Elle est également une marque de rayonnement, les doctorants devant passer une année, la troisième en général, en séjour à l'étranger. L'unité a d'ailleurs vu sur la période d'évaluation ses effectifs croître de façon importante, passant de vingt à 25 membres chercheurs et enseignants, les doctorants, les émérites, les affiliés, etc. connaissant une augmentation en proportion. Il faut y ajouter la présence de deux collègues bénéficiant du programme PAUSE, l'un venu d'Afghanistan et l'autre plus récemment de Russie.

Cette forte internationalisation est permise par une grande variété de statuts : les full professors sont pour certains des professeurs d'université ou des directeurs de recherche du CNRS, mais aussi des salariés de droit privé de la Fondation Nationale des Sciences Politiques ; les assistants-professeurs sont généralement recrutés après une thèse de doctorat et ils doivent faire leurs preuves pendant les six ans de leur tenure track, et obtenir la HDR, pour pouvoir passer au statut supérieur d'« associate professor ». S'y ajoutent maintenant les Chaires de professeur junior dont l'EDD devrait bénéficier prochainement. Cette diversité apporte assurément de la souplesse, et si elle peut poser problème en termes de reconnaissance nationale, elle ne semble pas empêcher un très fort sentiment de communauté, quel que soit la position ou le statut. La convergence des statuts est d'ailleurs une politique affichée par l'établissement.

La qualité de l'accueil des nouveaux arrivants, capitale en période de croissance démographique soutenue, a été unanimement soulignée. Divers dispositifs (pack télétravail important, équipement informatique, financements affectés), étendus à l'ensemble des membres de l'unité, en apportent la preuve. La remarque vaut également pour les personnels de soutien, qui bénéficient d'occasions d'évolution très attractives à l'intérieur de l'établissement. Il en résulte un fort sentiment de fidélité et d'attachement à l'institution.

L'unité a connu 27 soutenances de thèses et trois de HDR sur la période de référence et, au moment de la rédaction de l'auto-évaluation, elle comptait 43 doctorants et trois postdocs, ainsi que deux HDR en préparation. Tous les doctorants sont financés. Ceci entraîne une très forte sélection des demandes, plus d'une centaine, le nombre de financements internes, sous forme de contrats doctoraux, demeurant cantonnés à cinq à huit par an, auxquels il faut ajouter des contrats obtenus auprès d'universités étrangères, à l'ENS ou sur fonds externes, notamment dans le cadre du programme Erasmus+. Les doctorants bénéficient, ainsi que les postdocs, de places de travail, réparties dans trois salles et un espace de convivialité. L'EDD veille à ce que les co-tutelles ne limitent pas sa politique d'acceptation collective des doctorants, et elle veille à la répartition des doctorants entre les différents directeurs de thèses, tout en contingentant à cinq le nombre de doctorants simultanés d'un même directeur. Les doctorants font preuve d'une intégration marquée, puisque deux assemblées de l'unité par an, consacrées à la recherche exclusivement, leur sont ouvertes. Ils peuvent également intervenir, à travers leurs représentants, au bureau de l'École de droit où siège le directeur du programme doctoral. Ils peuvent également participer à l'encadrement de la jeune recherche par une sorte de mentorat (*peer fellows*), au bénéfice des étudiants de Master 2 qui suivent le programme d'initiation à la recherche.

L'unité semblant assurer une partie des fonctions d'une École Doctorale (qui n'offre que les formations généralistes), les doctorants y bénéficient d'enseignements méthodologiques spécifiques (séminaires Law and Methods). La semaine doctorale intensive, financée principalement par l'École Doctorale, mais organisée par l'EDD, permet de les réunir avec des professeurs nationaux et étrangers autour d'ateliers d'écriture, de cours méthodologiques et de séminaires thématiques. Outre les comités de suivi et un superviseur mineur qui vient compléter le directeur de thèse, les doctorants doivent présenter l'avancement de leurs recherches à l'ensemble des membres de l'unité en première et en troisième année de thèse. Les doctorants bénéficient de financements pour organiser des manifestations. Les thèses connaissent une durée raisonnable, et sont maintenant limitées au maximum à six ans : toutes celles inscrites avant 2015 ont été soutenues. La grande majorité des doctorants poursuivent une carrière académique, souvent internationale, ou intègrent des institutions publiques, des cabinets d'avocats ou des ONG.

Le dynamisme international de l'unité s'inscrit dans la durée. Son rayonnement se réalise par ses liens avec de nombreuses universités européennes, notamment belges, et non européennes (États-Unis, Canada, Colombie,

Équateur, Venezuela). Ces liens se traduisent par de nombreuses visites de ses membres dans des universités étrangères ainsi que par les visites tout aussi nombreuses d'enseignants-chercheurs étrangers à Paris. L'EDD organise également de très nombreux colloques, ateliers, séminaires, tables rondes dont une part significative est en langue étrangère. Les séminaires organisés entre 2017 et 2019 sur l'épistémologie du droit ont ainsi permis d'associer plusieurs chercheurs d'universités européennes et d'organiser un séminaire de conclusion avec HEC. L'unité a organisé et participé à plusieurs projets, manifestations de dimension européenne ou internationale : Projet FOLIE sur le rôle du droit européen dans la formation et la signification de « formes de vies » ; Colloque international co-organisé avec la London School of Economics sur la Responsabilité planétaire ; Projet ERC INCLUSIVE entamé en 2014 (concept de propriété inclusive ; participation aux rencontres organisées aux États-Unis ou en Afrique du sud par l'Institute Global Law and Policy de l'université d'Harvard), projet MSCA The European Banking Union : its Impact on the EU and its Member States, and on Accountability Standards, pour la période 2020-2022. Elle participe également à deux projets européens Erasmus+, avec des partenaires latino-américains (OPT-IN sur les droits de la nature et la paix et Remove sur les migrations) ainsi qu'au réseau CIVICA financé par l'UE et regroupant plusieurs universités européennes.

Par ailleurs, l'unité a veillé pendant la pandémie au bien-être de ses membres, particulièrement des doctorants dont les financements ont été (comme ailleurs) prolongés. Un souci particulier est affiché au bénéfice des personnels d'appui afin que leur prise de poste soit progressive et accompagnée.

L'unité a su répondre avec succès à plusieurs appels, même si toutes ses ambitions n'ont pas été satisfaites : deux projets Erasmus + déjà mentionnés (d'autres ayant été depuis obtenus, sur l'intelligence artificielle et les discriminations et sur l'Amérique latine et la démocratie), un autre sur le droit dans l'environnement digital financé par l'Institut McCourt, ainsi que des associations pour plusieurs autres entreprises de recherche, auxquels il faut ajouter l'obtention récente d'un IUF Senior. L'unité attend également des réponses pour un ERC, pour un Cluster sur l'intelligence artificielle avec Sorbonne Université.

L'unité bénéficie de la riche bibliothèque de Science po (un million de documents, 15 000 revues et 70 000 en ligne, 500 000 documents électroniques, l'accès aux principales bases de données), avec un bibliothécaire consacré. Le programme doctoral permet la constitution d'une bibliothèque spécifique, composée d'ouvrages fondamentaux, dans les locaux.

## Points faibles et risques liés au contexte

En croissance démographique, et alors qu'une dizaine de recrutements d'enseignants-chercheurs de différents statuts sont annoncés pour les cinq prochaines années, l'unité semble avoir atteint les limites de son espace qui n'a pas évolué dans des proportions comparables, malgré les opérations immobilières dont Sciences Po a bénéficié. Elle craint de ne pouvoir à l'avenir garantir de bureau aux nouveaux recrutés, faisant peser des menaces sur son attractivité. Elle peine déjà d'un point de vue immobilier pour l'accueil des invités, qui sont en moyenne une demi-douzaine à tout moment de l'année académique.

Les collègues étrangers (ou qui ont été formés à l'étranger) semblent avoir parfois du mal à se repérer dans l'administration française de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à s'en faire reconnaître, en particulier par le CNU pour la partie antérieure à leur recrutement comme professeurs en France.

Ni la tutelle, ni la direction, ni les membres de l'unité n'ont exprimé de doute sur la pertinence de la variété des statuts, marque que la volonté de convergence fonctionne. On ne peut cependant que regretter que soient traités un peu à la légère (« la différence ce sont les Tickets restaurant ») des procédés aboutissant à la précarisation systématique des jeunes collègues. La question n'est pas seulement celle de la plus ou moins grande adhésion à un modèle libéral et à un marché mondialisé des recrutements. Elle se pose aussi pour ce qui concerne l'indépendance de la recherche, si les garanties constitutionnelles ont une valeur. Ces statuts privés se retrouvent également au niveau du personnel administratif, alors même que l'argument de l'excellence via la diversité ne se justifie pas explicitement pour cette catégorie de personnel. Mais ils ne sont pas perçus comme des désavantages, au contraire, les personnes interrogées en sont apparemment satisfaites.

Pour les doctorants, l'organisation des comités de suivi individuel semble n'en faire, selon la surprenante expression employée, que des « comités de surveillance ». Leur composition semble laissée à la discrétion des doctorants, qui peuvent le cas échéant faire appel à des professionnels non universitaires. L'établissement connaît une période de transition sur ce point et entend doubler le rôle scientifique des comités de suivi d'un dispositif dédié à l'examen du bon déroulement du cursus, visant notamment à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste.

Au regard de son rayonnement scientifique, de sa reconnaissance surtout internationale et de ses moyens matériels, il est étonnant que l'unité ne soit pas plus performante dans l'obtention de contrats internationaux, malgré des tentatives louables. Le nombre de participations de l'unité à des projets européens demeure faible (quatre sur la période évaluée). La plupart des projets auxquels participe l'unité sont internes à Sciences Po. L'unité semble davantage s'intégrer et faire perdurer un rayonnement scientifique à travers des missions d'enseignement et de réseaux scientifiques plutôt qu'à travers le système des AAP très développé dans le paysage scientifique actuel. Cela pose la question de la vision des relations internationales qui s'appuient parfois sur des relations personnelles, mais qui relèvent pour l'essentiel de partenariats formalisés qui sont sans doute trop peu mis en avant. C'est le cas par exemple pour ceux qui lie l'EDD aux Instituts Max-Planck, moins mis en avant que l'affichage anglo-saxon. L'unité fonde certains de ses espoirs dans les recrutements

nouveaux pour importer une culture plus marquée de la réponse aux appels à projets, en particulier internationaux et européens. On s'étonne qu'elle n'ait pas envisagé de faire appel aux structures de conseil spécialisées dans ce genre de réponses.

Compte tenu de l'importance des relations internationales et du nombre de doctorants étrangers, on est surpris de la presque totale absence de thèses en cotutelle (une seule) même si l'équipe de Direction assume cette relative carence en l'expliquant par la soumission des doctorants au même et unique processus de sélection, même lorsque l'obtention d'un financement n'est pas en jeu.

Le taux d'abandon des thèses n'est pas très élevé (six sur la période évaluée), il s'agit toujours cependant d'une configuration dommageable, surtout s'agissant de thèses qui ont bénéficié d'un financement, et sans que des dispositifs systématiques de prévention aient été mis en place. Le manque de reconnaissance allégué des doctorants de l'unité au CNU provoquerait par ailleurs de nombreux départs à l'étranger.

En dépit de ses liens importants avec le monde non académique, l'unité n'a pas suffisamment développé ses partenariats avec notamment des structures professionnelles pour lui permettre d'obtenir des ressources supplémentaires.

## DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

### Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique est assurément le point fort de l'unité. Celle-ci se caractérise à la fois par son excellence et par son abondance, et se traduit par l'obtention par ses membres de divers prix sur la période. Elle satisfait pleinement aux standards de la recherche juridique (manuels et monographies, colloques publiés, articles, commentaires de jurisprudence). Elle est diffusée par des éditeurs et des revues réputées, au niveau national comme international. Elle reflète les caractéristiques de l'unité : une recherche internationalisée, centrée sur les problèmes globaux et les grands enjeux sociétaux avec une approche critique et concrète. Plusieurs chapitres d'ouvrages et articles sont rédigés en anglais ou en espagnol. Elle témoigne également de la cohérence de ses axes de recherches, même si elle ne débouche pas sur la définition d'une méthodologie spécifique, malgré la revendication d'une prédominance des méthodes critiques entendues largement.

- 1/ *La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*
- 2/ *La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.*
- 3/ *La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

Outre sa qualité et son volume, la production scientifique se caractérise par la largeur du prisme des préoccupations. Les publications retenues pour le portfolio en donnent une excellente illustration : y sont successivement abordés la transformation du droit par son écriture, le contentieux constitutionnel comparé, le statut de la terre en droit international, le droit et le développement en Amérique latine, l'État de droit et la normativité dans un environnement digital, les rapports entre droit et économie, les humanités juridiques, le rapport du capitalisme au droit, le colonialisme et le droit comme projet postcolonial et les aspects narratifs et performatifs du savoir.

Cette recherche tire sa principale originalité de ses dimensions à la fois internationale et interdisciplinaire, dont témoignent l'inscription dans de nombreux réseaux, mais aussi les lieux de réception des recherches. Elle se complète par le souci d'inscrire le droit dans des enjeux qui généralement sont plus larges que lui, surtout en mobilisant une perspective critique.

Cette production scientifique bénéficie généralement des supports les mieux reconnus, avec une dimension internationale marquée, certains articles émanant de l'EDD ayant été publiés dans l'Oxford Journal of Legal Studies et dans la European Business Law Review. Elle fait aussi l'objet d'une réception notable, illustrée par

l'obtention d'une vingtaine de prix, thèses comprises. Marque de reconnaissance également, les membres de l'unité organisent de nombreuses manifestations scientifiques, sont membres de diverses sociétés savantes, participent à des comités de rédaction de revues et à la direction de collections.

Les doctorants également se montrent très actifs en matière de publications, avec plus d'une demi-douzaine de textes (actes de colloques ou parties d'ensembles collectifs) parus pendant leur période de doctorat en moyenne. Il faut souligner que beaucoup ont été primés. L'implication des doctorants dans la recherche collective se traduit également par la co-rédaction avec des membres de l'unité pour une petite vingtaine d'entre eux. Il est également à noter que de nombreuses manifestations organisées par les enseignants-chercheurs titulaires réservent une place pour les contributions par des doctorants, faisant ainsi collaborer, presque sur un pied d'égalité, des jeunes chercheurs en formation et des chercheurs plus confirmés.

Pour la déontologie de la recherche et l'intégrité scientifique, Sciences Po dispose d'un comité de déontologie de la recherche auprès du conseil scientifique depuis 2018, auquel participe la directrice de l'unité, et d'un référent intégrité scientifique. Les doctorants reçoivent également une formation spécifique.

Outre des encouragements à ce que ses membres aient recours aux pratiques de la science ouverte, la tutelle met au service de l'unité un soutien spécifique pour les publications en accès ouvert par SPIRE (qui a migré en 2021 vers HAL) et les plans de gestion des données (avec dépôts dans l'entrepôt data. sciencespo). Des séances d'information sont assurées au bénéfice des doctorants. L'unité produit ainsi un document recensant un bilan considérable : 69 monographies éditées notamment par Routledge, Dalloz et Lextenso, 438 articles de revues, dans des supports renommés tels que la RTD civ., l'AJDA ou le Recueil Dalloz, avec des chroniques régulières, dont un grand nombre en anglais, et 232 chapitres d'ouvrages extraits de HAL (plus quelques autres productions, en trop petit nombre à chaque fois pour que le classement n'en soit pas hasardeux ou peu significatif). Nombre de ces travaux sont co-signés, témoignant d'une recherche collective chez plusieurs membres de l'unité.

## Points faibles et risques liés au contexte

La production scientifique de l'unité est insuffisamment valorisée, compte tenu de l'affichage d'ambitions partiellement contradictoires, celle de participer à l'élaboration de la systématisation du droit, et de bénéficier ainsi d'une légitimité interne aux juristes, et celle d'en dresser la critique par sa mise en contexte. En effet, s'il ressort du rapport d'auto-évaluation une méfiance généralisée à l'égard de la dogmatique juridique, certains travaux, notamment des manuels, semblent en relever. La production scientifique semble en tout état de cause marquée par un éclectisme méthodologique qui n'enlève rien à sa richesse, mais qui ne contribue pas à la construction d'une épistémologie spécifique et transversale. Ce pluralisme méthodologique pourrait être davantage assumé.

La dimension internationale de la recherche est particulièrement prégnante, notamment en anglais et en espagnol. Mais, l'accent est mis sur des institutions anglophones marginalisant notamment certains pays européens comme l'Allemagne, qui ne sont pas mis en avant dans le rapport d'auto-évaluation pour la période concernée. Ainsi, le réseau CIVICA compte certes une institution allemande (Hertie School), mais dont les programmes sont en anglais. Il faut néanmoins relever que l'unité entretient des liens et partenariats avec l'Institut Max Planck situé en Allemagne, l'Institut Universitaire européen de Florence (Italie) et notamment avec la Central European University de Vienne (Autriche).

Il n'y a pas de dispositif spécifique pour les publications, sous la forme de revue ou de working papers par exemple, notamment à l'égard des doctorants.

La recension de 1101 indices de reconnaissance est inexploitable et sans signification, mélangeant des données trop différentes (des HDR ou des IUF obtenus bien avant la période de référence, des interventions scientifiques, des interventions médiatiques, des participations à des organes de conseil aux pouvoirs publics ou à des cercles scientifiques, des récompenses, etc.). L'autoévaluation n'en tire d'ailleurs aucune analyse, se privant d'outils de mise en valeur.

L'unité dispose de nombreux moyens d'interfécondations entre les recherches de ses membres, le jeudi semble être une journée largement consacrée par exemple à des séminaires internes. Les membres de l'EDD interagissent beaucoup entre eux, discutant leurs travaux respectifs. Leur production scientifique est dense, malgré leur nombre restreint. En particulier, avec l'augmentation continue des effectifs, le poids du collectif peut devenir une menace pour la disponibilité individuelle.

Même s'il est suggéré que les membres de l'unité sont naturellement familiarisés avec les outils et méthodes concernés eu égard au nombre important de travaux disponibles par ce canal, il n'est pas fait état de modalités concrètes de formation à la science ouverte et à la déontologie scientifique pour les membres de l'unité, passé le doctorat. Aucun membre de l'unité n'est désigné comme référent déontologue présent notamment lors des processus de recrutement. Et seul le gestionnaire de recherche, du fait d'un passé dans la documentation, s'occupe désormais des publications dans HAL SHS, ce qui permet une certaine visibilité.

## DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

### Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Le volume et le niveau de l'activité scientifique de l'unité se traduisent aussi par de nombreuses interfaces avec les milieux non académiques. Elles sont surtout envisagées par l'unité comme un moyen de se procurer des ressources, par exemple pour financer des mobilités avec un cabinet d'avocat. Pour le reste, ces actions semblent à la fois peu formalisées (aucune convention Cifre) et peu mises en valeur (le site de l'unité n'en dit rien par exemple), alors qu'il s'agit d'un pan important de l'activité scientifique.

- 1/ *L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.*
- 2/ *L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ *L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité construit l'inscription de ses activités de recherche dans la société par des collaborations avec des cabinets d'avocats, mais aussi par l'audition de certains de ses membres par des instances décisionnelles telles que le Sénat, l'Assemblée nationale, l'OCDE et la Commission européenne, et par leurs interventions dans les médias généralistes. Outre la participation au financement des études, mais aussi l'organisation de mobilités entrantes ou sortantes avec certaines universités telles que Harvard, les collaborations avec les cabinets d'avocat en particulier peuvent entraîner des répercussions en matière de recherche, comme les conférences prononcées au bénéfice des financeurs, ou pour mener des réflexions et des publications sur les questions climatiques en matière d'arbitrage international. Un partenariat avec LexisNexis, confiant à l'École de droit les *Cahiers du droit de l'entreprise*, se traduit par trois dossiers et trois tables rondes par an, associant souvent les cabinets partenaires. La clinique du droit se place également à l'interface de l'enseignement et de certaines thématiques de recherche, sur des sujets très concrets (actions collectives en droit de l'environnement; régularisation des travailleurs sans-papiers), avec une participation des doctorants. Les travaux annuels de la clinique font l'objet d'un rapport mis en ligne sur le site de l'EDD et ont à l'occasion suscité des retombées médiatiques.

D'autres collaborations peuvent également se nouer avec les institutions publiques, comme l'étude rédigée pour le Parlement européen sur la modération des contenus sur les réseaux sociaux, à la fin de l'année 2022. Les membres de l'EDD sont également sollicités par les médias. On peut ici citer la participation au documentaire « Le monde et sa propriété » diffusé par Arte.

Enfin le site web a été développé et mis à jour.

### Points faibles et risques liés au contexte

Les collaborations avec le monde extra-académique paraissent, au regard notamment de la notoriété des membres de l'équipe, assez réduites. On s'étonne aussi que, sur la période évaluée, aucune convention Cifre n'ait été signée, à cause semble-t-il de l'orientation des recherches et particulièrement de leur caractère international, un tel financement de la thèse étant peu valorisé dans une perspective académique à l'étranger. Le principal outil développé par l'EDD à destination du monde socio-économique est la clinique juridique, qui concerne plus la pédagogie que la recherche proprement dite, et dont les thématiques sont nécessairement réduites à celles des enseignements de Master (Droit économique et Carrières juridiques). Les autres manifestations découlent d'autres projets menés par l'unité sur des thématiques sociétales : Projet Erasmus+Remove sur les migrations; ERC Inclusive et séminaires autour de la crise de la propriété et de l'émergence des communs; séminaire Globinar sur le capitalisme pour ne retenir qu'eux. L'unité ne fait état

d'aucune convention signée avec des entreprises lui permettant de développer d'autres outils à destination du monde socio-économique. Les questionnements sur la crise climatique ou sur le droit dans un environnement digital ne sont pas mis en relation avec des acteurs concrets issus du monde des affaires ou de la société civile, même si l'on relève le financement par le fonds Project Liberty's Institute de thèses ou de postdoctorats sur le droit du numérique. À cet égard, parmi les acteurs avec lesquels l'unité et ses membres peuvent être amenés à établir des liens, on peut s'étonner de l'absence de mention d'associations ou d'ONG dans le rapport d'auto-évaluation, notamment au regard du prisme résolument critique et volontiers déconstructiviste dont se revendiquent certains des travaux de l'unité. Ces relations existent cependant et sont apparues dans les entretiens, notamment à propos de la Clinique juridique. Il en va de même pour les relations avec les cabinets d'avocat, moins valorisées qu'elles ne le pourraient, à moins que l'unité ne souhaite pas un tel affichage, il faudrait alors qu'elle s'interroge sur ses raisons.

L'unité se contente de dresser une liste de plus d'un millier d'indices de reconnaissance, parmi lesquels de nombreux éléments pourraient être plus mis en avant. L'unité ne semble pas avoir suffisamment conscience de la place que ses membres tiennent, ou pourraient tenir, dans les médias et dans l'expertise en appui à la décision publique, qui pourraient faire l'objet d'actions concertées, par exemple par l'établissement de catalogues de compétence en cas de sollicitations par des médias, ou des relais des interventions sur le site.

Il n'y a pas non plus d'effort dans le sens de la valorisation des travaux et de leur mise à disposition pour un public non spécialiste (captation, archivages et mise en ligne des conférences, résumés des recherches sur *The Conversation*, chaîne Youtube, etc.). La participation à des manifestations ouvertes à un plus grand public, comme la Fête de la Science, pourrait également être un moyen de donner plus de visibilité aux recherches menées dans l'unité.

## ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Depuis sa création en 2009, l'EDD a développé un projet collectif qui s'est précisé au cours des années 2010 et a continué de s'affirmer dans la décennie qui a suivi. Ce projet s'est construit autour de trois axes et de la volonté de se doter d'une véritable méthodologie soutenant le projet scientifique de l'unité, à partir d'une approche pluridisciplinaire, globale et critique de grandes thématiques sociétales. Cette approche explique l'élargissement des trois thématiques initiales portant désormais sur les humanités juridiques, l'économie politique du droit et enfin la transformation globale de nos sociétés. Si la cohérence de ces axes n'est pas en débat, la question est posée de leur utilité, dans la mesure où de toute évidence ils n'ont aucune dimension structurante. Rien n'oblige une unité à se présenter comme organisée selon des axes, et s'en passer allégerait d'une dimension seulement rhétorique la présentation de l'unité, lui permettant de mieux travailler à mettre en valeur ses authentiques spécificités.

En effet, l'unité entend pour les prochaines années prolonger les tendances qui ont marqué la période d'évaluation : approche critique du droit, pluralisme des objets, des régions et des méthodes, interdisciplinarité et transversalité des objets et des acteurs, internationalisation, croissance des effectifs et si possible des moyens. Elle souhaite s'approprier encore de nouveaux objets, élargissant et approfondissant les humanités juridiques et politiques, mais aussi l'économie politique du droit dans une perspective de globalisation, et en introduisant plus directement de nouvelles thématiques sur les transitions écologiques (avec de futurs recrutements en droit de l'environnement et en droit de l'anthropocène) et digitales, ce qui se manifeste dans les derniers recrutements.

L'utilité sociale de la recherche est surtout envisagée sous la forme de réponses à des questions d'actualité. L'unité reste ainsi fidèle à sa stratégie d'origine consistant à se saisir des enjeux du moment, notamment avec l'attention portée aux transitions économiques et numériques. Les recherches entendent s'ouvrir également à la littérature et à la science-fiction, aux théories féministes et queer, à l'étude des résistances et mobilisation, à l'Earth Governance..., mais aussi dans une perspective de globalisation et de crise environnementale, à la propriété individuelle et extractive, au droit de la nature et des communautés, aux approches postcoloniales et indigènes du droit, aux modes alternatifs de règlement des conflits, à l'illibéralisme.

Au total, il semble difficile de sortir d'une logique d'énumération pour donner du sens et de la profondeur à des listes de thématiques certes importantes, mais pour certaines marquées par des effets de mode et donc d'occasion, et qui gagneraient beaucoup à être mises en résonance les unes avec les autres. La dimension internationale des recherches, des recrutements (28 % d'enseignants non français et 35 nationalités différentes chez les doctorants) et des questionnements constitue l'un des points les plus forts du bilan et du projet de l'unité. Cette position unique la met à même de formaliser ce qu'une telle internationalisation recouvre en termes de méthode, de modèle de recherche, de fécondation de l'enseignement et de la société. L'augmentation continue, et qui doit se prolonger, des effectifs va dans ce sens, avec 40 % de croissance prévue sur cinq ans (dix recrutements d'enseignants-chercheurs, de différents statuts).

Divers projets viennent soutenir cette ambition, en particulier A New Digital Rule of Law (qui porte à la fois sur l'Internet et sur l'intelligence artificielle), déjà financé par l'Institut McCourt, un projet Marie Skłodowska Curie et d'autres, déposés ou obtenus, par Erasmus+. Elle s'adosse également aux réseaux développés par la tutelle, en particulier CIVICA et le projet d'excellence TIERED (PIA 4), en particulier sur les questions numériques et écologiques. On ne peut qu'encourager l'unité à persévérer dans ses tentatives pour obtenir de gros financements structurants, dont plusieurs sont en construction.

Des projets Erasmus+ avec des partenaires italiens, espagnols et latino-américains permettent une diversification plus large des relations internationales. La volonté d'établissement de liens futurs avec des universités africaines permettra là encore d'élargir de façon nécessaire le réseau international. Il est souhaitable que figurent parmi les partenaires africains à la fois des francophones, des anglophones, mais aussi des hispanophones et des lusophones. Il serait également souhaitable que soient associées des universités d'exportation de thématiques émergentes à l'EDD, et non uniquement des universités d'importation de thématiques qui viennent d'ailleurs.

Pour soutenir ses actions, l'unité s'est dotée de structures de gouvernance robustes et lisibles, mais souples, organisées par les statuts de 2019, avec une forte association des doctorants à la gouvernance. Elle pallie en partie le manque de soutien administratif par le recrutement d'un nouveau gestionnaire (pour assister au montage de projet et assurer leur gestion), sans déjouer complètement le risque de confusion qui procède d'une très grande intégration de la recherche dans les autres activités de l'établissement. La très forte croissance attendue des effectifs d'enseignants-chercheurs va rapidement poser d'ailleurs la question de nouveaux besoins de personnels d'appui, en même temps que la contrainte des locaux, dont les intéressés et la tutelle sont très conscients, risque d'être un facteur limitant.

L'unité reconnaît l'insuffisance de ses outils de communication et de ses interfaces avec la société civile, hormis quelques partenariats privilégiés à vue essentiellement financière, mais elle ne définit pas véritablement d'actions pour améliorer cet état de fait, hormis un meilleur archivage des productions scientifiques. Son potentiel en matière d'influence médiatique est cependant encouragé à être mieux évalué et mis en valeur. L'EDD veut donc revoir la politique de communication, ce qui est très certainement une heureuse perspective, en lien avec les recrutements avec venir.

## RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

### *Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité*

Le comité recommande à l'unité de réfléchir à sa dénomination. En effet, l'unité se définit par le rejet de ce qui se fait ailleurs en France — le positivisme ou le « dogmatisme » dans le rapport d'auto-évaluation —, ce qui est nécessairement quelque peu réducteur, d'autant plus que les membres de l'unité contribuent bien, par certains de leurs travaux, à la dogmatique juridique. Cela n'enlève rien à la prédominance des initiatives critiques et ne concerne finalement que l'affichage de ce que l'on fait, davantage que ce que l'on fait, qui ne peut que forcer le respect pour la période concernée. Dépenser la logique d'identité institutionnelle construire une visibilité scientifique, par une dynamique de réflexion collective qui peut passer par exemple par l'adoption d'un nom qui distingue l'unité des autres entités internes à Sciences Po et caractérise son positionnement scientifique. En effet, une grande part de ses problèmes de lisibilité tient à la dualité de son « public », interne certes, quoi que dans une moindre mesure, mais surtout international. Ce nom cependant ne nécessite absolument pas d'être en anglais. L'unité pourrait ainsi, dans cette entreprise nécessairement délicate d'auto-identification, mieux assumer sa diversité, y compris méthodologique.

En l'état, on pourrait soutenir le paradoxe que l'unité s'appelle l'École de droit de Sciences Po alors qu'elle n'est pas une école, mais une unité de recherche, qu'elle ne fait pas principalement de la science politique et qu'elle s'intéresse au droit au moins autant de l'extérieur que de l'intérieur, dans une perspective principalement critique et de refus du positivisme. L'unité a la taille et la légitimité pour accepter et devenir ce qu'elle est déjà, le définir et surtout le faire connaître, l'afficher : « faire école ».

Afin de favoriser le développement d'une politique et d'une stratégie scientifiques concertées, le financement par la tutelle pourrait aller intégralement à l'unité, sans droit de tirage attribué individuellement aux membres.

Le recours à des activités de recherche en ligne, généralisé pendant la pandémie, pourrait être poursuivi afin de limiter les effets en termes de bilan carbone de la forte internationalisation.

L'unité, dotée d'atouts considérables, doit persévérer dans ses tentatives pour obtenir de gros financements structurants, lui permettant de construire une recherche originale avec de fortes incitations. En s'appuyant sur l'arrivée récente d'un gestionnaire de recherche, Elle doit notamment se tourner vers des financements européens. Elle doit également multiplier ses efforts pour participer à nouveau à des appels à projets régionaux ou locaux.

Dans la mesure où l'interdisciplinarité est au cœur des pratiques de l'unité, le lien avec d'autres unités de recherche de l'établissement ou ailleurs, à l'étranger, mais aussi en France, pourrait être plus formalisé et mieux mis en avant. Cela permettrait notamment de diffuser les bonnes pratiques déjà mises en œuvre.

L'unité est encouragée à se doter d'un règlement intérieur.

## *Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité*

Le comité recommande à l'unité d'augmenter les financements externes des thèses, en particulier en explorant la piste des contrats sur dispositif Cifre, ou en les prévoyant dans les programmes de financement les plus importants.

L'unité est invitée à diversifier ses partenariats, et en particulier de concrétiser son intention de s'ouvrir aux universités africaines, ou à d'autres partenaires des Suds.

Le comité recommande à l'unité de se doter d'une revue pour augmenter la visibilité et construire la cohérence des recherches.

## *Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique*

Il est recommandé que le choix des projets scientifiques soutenus par l'unité repose sur une procédure identifiée permettant une discussion collégiale de nature à dynamiser encore la recherche collective et transversale. Les responsabilités d'axes peuvent parfois servir à cela. Il faut continuer à orienter les nouveaux enseignants-chercheurs qui seront recrutés vers la recherche collective.

Dans la mesure où la réponse aux questions «sociétales» paraît une ambition partagée avec la tutelle, une réflexion pourrait être formalisée pour augmenter l'impact des recherches menées sur les politiques publiques, le cas échéant en s'inspirant d'autres disciplines (diffusion de *policy paper*, etc.).

L'unité doit renforcer son potentiel de chercheurs en droit européen, n'en ayant que deux dont l'un en détachement. Si cette insuffisance apparente peut s'expliquer par l'existence au sein même de Sciences Po d'une UMR consacrée aux études européennes, il est possible d'envisager une association étroite entre l'EDD et cette autre unité, ou d'autres unités de recherche, afin de créer des synergies interdisciplinaires.

## *Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société*

De nouveaux partenariats avec les acteurs du monde socio-économique doivent être développés, par exemple par le moyen de chaires.

De nouveaux outils permettant un plus grand partage de ses connaissances avec le grand public doivent être mis en place. Le site de l'unité pourrait par exemple recenser les interventions dans les médias ou les expertises au service des acteurs publics.

Une politique plus proactive en faveur des interventions des membres de l'unité dans les médias permettrait de relayer auprès des publics non académiques les thématiques et les résultats des recherches.

Des outils tels qu'une chaîne Youtube pourraient être développés pour donner plus de visibilité aux recherches.

Sciences Po étant implanté dans des campus répartis dans l'ensemble du pays, l'unité est invitée à répondre à la sollicitation de sa tutelle d'y organiser des événements de recherche, en lien avec les acteurs locaux, y compris scientifiques, mais aussi à destination du grand public. Cela pourrait aussi contribuer à mieux diffuser

de bonnes pratiques de recherche développées sur le site de la capitale et d'ainsi mieux collaborer avec des acteurs locaux.

## DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

### DATE

**Début :** 29 novembre 2023 à 9 h

**Fin :** 29 novembre 2023 à 16 h 30

**Entretien réalisé : en distanciel**

### PROGRAMME DES ENTRETIENS

**Hcéres — Planning des entretiens du mercredi 29 novembre 2023 — Évaluation de l'EDD**

**8 h 45 – 9 h Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique**

**9 h – 9 h 30 1ère Séquence — 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité**

**9 h 35 – 10 h 20 2ème Séquence — 45 minutes**

**Entretien à huis-clos avec les représentants des tutelles**

**10 h 20 – 10 h 30 Pause**

**10 h 30 – 11 h 30 3ème Séquence — 60 minutes — 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses.**

Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés.

**13 h – 13 h 30 4ème Séquence — 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction).**

**13 h 30 – 14 h 5ème Séquence — 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec les doctorants et les postdoctorants.**

**14 h – 14 h 30 6ème Séquence — 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec les personnels d'appui à la recherche**

**14 h 30 – 14 h 45 Pause**

**14 h 45 – 15 h 15 7ème Séquence — 30 minutes**

**Entretien final à huis-clos avec la direction huis-clos**

**15 h 30 – 16 h 30 Entretien à huis-clos du comité d'experts en présence du conseiller scientifique**

**16 h 30 Fin des entretiens**

### POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 02 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Monsieur Eric Saint-Aman  
Directeur du Département de  
l'évaluation de la recherche  
HCERES  
2, rue Albert Einstein  
75013 Paris

Paris, le 15 mars 2024

Objet : Réponse au rapport HCERES – Ecole de Droit EA 4461 - DER-PUR250024267-SHS2

Monsieur le Directeur,

Nous remercions le comité d'experts et son Président Pierre Bonin, pour la qualité des travaux menés et la richesse du rapport qui a été rédigé, à la suite de la visite virtuelle du comité, tenue le 29 novembre 2023.

Nous avons bien pris connaissance du rapport et nous avons noté avec attention les observations et recommandations qui ont été formulées, notamment celles concernant la tutelle, dans son accompagnement du développement de l'Ecole de droit. Nous constatons avec satisfaction qu'en dépit de sa situation originale dans l'espace académique, l'excellence et le rayonnement international de sa production scientifique sont fortement soulignés par le comité dans son rapport.

Trois points ont retenu plus particulièrement notre attention.

Tout d'abord, l'évaluation relève à de nombreuses reprises la relative absence d'une présentation scientifique claire, structurante et stratégique. Il convient de préciser que le projet scientifique de l'unité ne consiste pas en une reconstruction a posteriori à partir des recherches individuelles de ses membres (bien que ces recherches, comme pour toute unité de recherche, constituent le socle de la production scientifique de l'unité), ni en des effets de mode inspirés des universités américaines, mais d'une volonté de construire ensemble, que ce soit par des projets collectifs ou individuels, un véritable projet scientifique de critique du droit. Le rapport souligne par ailleurs cette dimension collective à plusieurs endroits et la visite aurait pu contribuer à clarifier ce point au besoin.

Nous sommes sensibles au fait que le rapport semble adopter une vision incomplète des relations internationales de l'EA 4461, qui seraient trop centrées sur des universités anglo-saxonnes (surtout américaines) et négligeraient l'Europe en particulier l'Allemagne. Or, l'unité entretient, comme elle l'a indiqué, de nombreuses relations et partenariats avec les instituts Max Planck en Allemagne, plusieurs universités italiennes, espagnoles, belges, hollandaises, ainsi

qu'avec l'Institut Universitaire européen de Florence et la *Central European University* de Vienne. Ce qui pourrait sembler une critique n'a pas de raison d'être.

Enfin, nous souhaitons par ailleurs témoigner de la très grande attention que nous portons à la convergence des statuts au sein de Sciences Po et la gestion des carrières des membres de la Faculté Permanente composée de chercheurs CNRS, de professeurs d'universités et de professeurs FNSP. L'unité elle-même s'est interrogée sur le sens du passage, à la page 14 : « *On ne peut cependant que regretter que soient traités un peu à la légère (« la différence ce sont les Tickets restaurant ») des procédés aboutissant à la précarisation systématique des jeunes collègues. La question n'est pas seulement celle de la plus ou moins grande adhésion à un modèle libéral et à un marché mondialisé des recrutements. Elle se pose aussi pour ce qui concerne l'indépendance de la recherche, si les garanties constitutionnelles ont une valeur.* ». Il nous revient de réaffirmer que les statuts FNSP de certains membres de ladite Faculté permanente ne mènent ni à une précarisation de jeunes collègues (la différence entre les statuts publics de professeurs d'université et les contrats privés FNSP ne suivant pas un critère d'âge), ni à un risque pour l'indépendance de leur recherche.

Nous vous remercions à nouveau pour la qualité du travail effectué par le comité d'experts. Nous essaierons d'en faire le meilleur usage au profit de l'Ecole de droit, unité de recherche qui tient depuis longtemps une place centrale dans la réputation scientifique de Sciences Po et qui a su la réaffirmer au cours de la période 2019-2023.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mon sincère dévouement.



Sergei Guriev

Directeur de la formation et de la recherche

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T.33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

 [@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)